

19 OCT. 2012

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 25
Date de la convocation : 9 octobre 2012

N° 12.10.16.08

L'an deux mille douze et le seize du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMÉRO
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme PLAYS
M. LE NGUYEN en faveur de M. MUNOZ
M. FÉVRIER en faveur DE M. BOUSQUEL

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL

ABONNEMENTS TAM –Prise en charge – Modalités

Rapporteur : M. OUSSET

Par délibération du 21 mai 2012, le Conseil municipal décidait d'encourager le transport en commun sur Juvignac, en décidant de participer au financement des abonnements annuels, et d'en fixer les conditions.

Il est demandé au Conseil municipal de préciser que les justificatifs à fournir comme preuve de domiciliation sur Juvignac seront le bail de location ou tout justificatif de domicile (facture d'eau, de téléphone fixe, d'électricité ou de gaz).

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 19.10.2012
et publication
le 19.10.2012